



SYNDIC ET CONSEIL ATTENTION DANGER?

Par sabmed

Ceci concerne presque toutes les copropriétés.

Je vous explique comment ils nous exploitent:

Une fois par an vous êtes invités à Assemblée Générale, durant l'assemblée et a aucun moment un copropriétaire ne peut savoir ce que paye le voisin. et là est l'astuce.

Le relevé des compteurs chauffage (sur 18 copropriétaires

10 copropriétaires ne payent pas le chauffage, les 8 autres payent pour eux).

Cette triche est courante est imparable.

Vous voulez procurez les relevés et vous verrez que depuis des années vous payer le chauffage du conseil syndical consor.

Par janus2

Bonjour,

Et quelle est votre question exactement ?

Par nate9595

il y a surtout une jurisprudence en expansion sur les copropriétés en difficulté et les arrêtés de péril.

[url=https://calaoconsult.be/]Syndic à Bruxelles[/url]

Par ESP

Bonjour

Ce sujet date de bientôt 5 ans...